

## **Conseil communal de Villeneuve Interpellation sur la mobilité**

Madame la Syndique, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

L'aménagement du territoire permet de planifier les futures affectations et constructions sur un territoire donné. Dans cette interpellation, nous souhaitons parler de mobilité. Le thème de la mobilité prend en considération autant la question des flux de circulation (transports individuels motorisés, transports publics et mobilité douce), la détermination de la part d'un mode de déplacement par rapport aux autres, que l'aspect du stationnement. Ainsi «les conditions générales de la mobilité portent sur les capacités de circulation et de stationnement, la vitesse praticable, la consistance des services, les perceptions du confort et de la sécurité, le coût du transport et le plan des déplacements urbains pour l'ensemble de la population. »<sup>1</sup>. À ce propos, nous souhaitons connaître les réflexions de la Municipalité sur les points suivants :

- 1) Les résultats de l'étude stationnement ont été publiés en 2019. La Municipalité tient-elle compte des résultats de cette étude ?
- 2) Cette étude préconise un nouveau schéma de circulation dans le bourg pour améliorer l'accessibilité aux places de stationnement. La Municipalité a-t-elle l'intention de mettre en œuvre le schéma proposé ?
- 3) À lire l'étude, le taux moyen de places libres est de 25%. Comment la Municipalité justifie-t-elle donc sa volonté de créer des parkings supplémentaires ?
- 4) Comment a évolué l'offre en stationnement pour les automobiles et les deux roues depuis 2019 ?
- 5) Quels sont les besoins en stationnement pour les deux roues sur le territoire communal ?
- 6) Où en est l'avancement du projet de passage du Bourg en zone de rencontre (préavis n° 18/2020) ?

Nous remercions par avance la Municipalité pour ses réponses

Villeneuve, le 15 septembre 2022

Sarah Tedesco et consorts

---

<sup>1</sup> *Wikipedia.org* « Mobilité spatiale ».